Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261002-D_2026_101-DE

N° 2026-101 **02/10/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance, Santé, Autonomie
Service : Petite enfance
Objet : Demande de soutien financier auprès du Département du Morbihan pour un renfort de personnel permettant l'accueil d'un enfant porteur de handicap.

Le Président de REDON Agglomération,

Les multi-accueils communautaires sont dotés d'un projet d'établissement qui définit la manière dont on accueille les familles, dont on s'occupe des enfants et qui fédère les professionnels autour d'actions pédagogiques cohérentes. Les crèches sont des lieux de vie qui s'inscrivent dans leur environnement et leur temps social. Le projet d'établissement est composé d'un projet social, d'un projet d'accueil et d'un projet éducatif.

Le projet d'accueil présente une organisation des structures qui prévoit l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le Multi accueil La Campanule à Allaire accueille un enfant porteur de handicap pour lequel un accompagnement spécifique est nécessaire. Cet accueil est bénéfique pour l'enfant et sa famille et nécessite un accompagnement de personnel spécifique pour pouvoir perdurer.

Le Département du Morbihan propose une aide financière spécifique pour les structures d'accueil collectif favorisant l'accès des enfants en situation de handicap.

Pour l'année 2026, le coût d'un personnel d'accompagnement, diplômé CAP Petite enfance est évalué à 26 000 €. La CAF du Morbihan verse un Bonus handicap d'un montant de 852,73 €.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2026_173 du 15 juin 2026 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU la délibération n° CC_2025_58 du 28 avril 2025 approuvant le projet d'établissement des multi-accueils communautaires de REODN Agglomération pour la période 2025/2028 ;

CONSIDERANT l'aide financière du Département du Morbihan pour les structures d'accueil collectif favorisant l'accès des enfants en situation de handicap ;

CONSIDERANT le projet d'établissement 2025/2028 des multi-accueils qui prévoit l'accueil et l'inclusion d'enfants porteurs de handicaps ;

CONSIDERANT le besoin de renfort pour permettre l'accueil et l'inclusion de cet enfant au multi accueil La Campanule à Allaire ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261002-D_2026_101-DE

Il est proposé de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du Département du Morbihan.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de déposer un dossier auprès du Département du Morbihan pour solliciter l'aide financière spécifique pour les structures d'accueil collectif favorisant l'accès des enfants en situation de handicap ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Jean-Francois MARY
le 15/10/2026 00:12:07 +02:00

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34